



GARE DE LAUSANNE

Un voyageur tué par un train

JÉRÔME CACHIN

Un voyageur de 64 ans est décédé à la gare de Lausanne, dimanche après midi. Selon un témoin, il aurait «manqué une marche du train» et sa jambe, coincée entre le quai et le convoi, aurait été sectionnée. La Police cantonale vaudoise explique que l'homme était alcoolisé et qu'il tentait de s'accrocher à l'Intercity de 16 h 42 qui partait pour Genève.

Vers 15 h 20, la Police cantonale fribourgeoise avait été alertée une première fois: l'homme se trouvait dans l'Intercity entre Lausanne et Fribourg où il avait fait une chute. Deux médecins qui s'y trouvaient n'avaient constaté qu'une égratignure au front. A Fribourg, les policiers ont vérifié qu'il habitait à Lausanne et aidé à monter dans le train suivant pour la cité lémanique.

Lors de l'arrivée à Lausanne à 16 h 35, voie 5, le personnel du train a réveillé l'homme. Un employé l'a ensuite aidé à s'asseoir sur un banc du quai. L'Intercity a ensuite redémarré pour Genève. C'est à ce moment que le sexagénaire a titubé jusqu'au train, a tenté de s'y accrocher et «a perdu l'équilibre avant de chuter entre le quai et les voies», a précisé la Police cantonale vaudoise dans un communiqué, hier soir.

Alertés, les gendarmes de la gare sont rapidement intervenus, suivis d'un médecin et de quatre ambulanciers. Ils ont constaté le décès du sexagénaire. Un médecin légiste et un procureur se sont rendus sur les lieux.

Sur le quai, l'homme n'était pas surveillé. «Une fois que le sexagénaire était assis sur le banc, tout semblait bien se dérouler», précise Philippe Jaton, porte-parole de la police cantonale. «Il était seul sur le banc. Son état ne nécessitait manifestement pas une prise en charge médicale, il n'avait pas tenu de propos incohérents.»

Le même jour vers 6h, un homme de 24 ans a été mortellement heurté par un convoi du Montreux-Oberland bernois (MOB) près de la gare des Avants. I

EN BREF

PAS DE VENTE D'ALCOOL À PARTIR DE 20 H

LAUSANNE Les magasins qui vendent de l'alcool à Lausanne devront être fermés le week-end à 20 h dès le 1^{er} septembre. La mesure, votée en mars dernier par le Conseil communal, concerne environ 80 commerces, mais pas ceux situés à la gare CFF, régis par le droit fédéral. La ville veut ainsi limiter les problèmes de sécurité et de salubrité. La loi vaudoise ne permet pas de fixer des horaires distincts pour l'ouverture et pour l'autorisation de vente d'alcool dans un même magasin, regrette la municipalité dans un communiqué. ATS

PUBLICITÉ

21^e Fête du Livre
23-24-25 août

A St-Pierre-de-Clages, une centaine de libraires et d'artisans du livre vous invitent à la chine et à la fête.
www.village-du-livre.ch

Ouverture des stands à 10h

Le long combat du sentier riverain

LAC DE MORAT • Le Haut-Vully pourrait voir son projet de sentier se réaliser, le Tribunal cantonal ayant débouté les opposants. A Vully-les-Lacs, l'idée d'un tel chemin a été abandonnée.

CHANTAL ROULEAU

Ce n'est pas demain qu'un sentier pédestre fera tout le tour du lac de Morat. Même si la loi fédérale sur l'aménagement du territoire garantit l'accès aux rives des lacs au public, le promeneur doit à différents endroits dévier son chemin, se heurtant parfois à des interdictions de passage ou carrément à des murs. Si du côté de Morat, un sentier parcourt la rive presque tout le long, dans le Vully, la balade autour du lac se termine à Praz. A Môtier et dans les villages vaudois de Vallamand et Bellerive, impossible d'atteindre les rives. Il faut poursuivre la balade dans les vignes.

Depuis une vingtaine d'années, le projet de sentier stagne, faisant face à de nombreuses oppositions des propriétaires dont le terrain va jusqu'au lac. Ceux-ci refusent de voir les promeneurs traverser leur parcelle. Il faut dire qu'auparavant, les riverains devaient acheter le terrain jusqu'à 50 mètres dans le lac. Alors que le projet a été abandonné par la commune vaudoise de Vully-les-Lacs, le sentier pourrait bien voir le jour à Haut-Vully.

Une dizaine d'opposants

Le Tribunal cantonal vient de donner raison à la commune, dans un recours contre les opposants. C'est un combat qui dure depuis une vingtaine d'années. Dans les années 1980, la commune de Bas-Vully a réalisé un sentier de Sugiez à Môtier en passant par Praz. A la frontière communale, celui-ci s'arrête. Haut-Vully avait pourtant un projet en même temps que sa voisine. Mais elle s'est heurtée à des oppositions d'une dizaine de propriétaires.

Ces derniers ont refusé de donner un droit de passage - à dix francs le mètre linéaire - à la commune. Celle-ci a donc entamé une procédure d'expropriation, d'abord contre les deux propriétaires situés entre le pont de Môtier jusqu'à Praz. Une commission d'expropriation est venue sur place et a évalué qu'étant donné la moins-value pour la parcelle si un sentier la traversait, la commune devait payer un montant de 400 000 francs pour les deux terrains.

Recours accepté

«Dans ces conditions, ce serait pour nous impossible de construire le chemin», commente Willy Ischi, administrateur communal du Haut-Vully. «Les autres propriétaires en auraient voulu autant et cela aurait coûté beaucoup trop cher.»

La commune a donc fait recours au Tribunal cantonal, tout comme les propriétaires, qui estimaient que le montant n'était pas assez élevé. «Le Tribunal cantonal vient de nous donner raison. Il a estimé que la commune doit payer dix francs le mètre linéaire», souligne Willy Ischi, confirmant une information des «Freiburger Nachrichten». «Cette décision nous donne encore plus la volonté de continuer.»

S'il n'y a pas de recours des propriétaires au Tribunal fédéral, une première partie du sentier, du pont de Môtier jusqu'à Praz, pourrait se réaliser assez rapidement. «Le projet devra d'abord

être approuvé par l'assemblée communale», rappelle l'administrateur de la commune, qui estime le montant pour la première partie du sentier entre 50 000 et 60 000 francs. «Ce serait un aménagement simple, un chemin de 90 centimètres en gravier, utilisable à pied.»

Chez les Vaudois

Du côté vaudois, un sentier permet de se balader de Faoug à Salavaux. Le projet sur les villages de Bellerive et Vallamand a été plus ou moins oublié, même si, il y a une dizaine d'années, le Tribunal fédéral avait admis l'utilité pu-

blique d'un tel sentier. Aucun projet n'avait été réalisé à ce moment-là et rien n'a bougé depuis.

La commune de Vully-les-Lacs n'a toujours pas la volonté de continuer ce bout manquant. «Il y a un chemin dans les vignes et c'est beaucoup plus beau», estime le syndic de Vully-les-Lacs, Claude Bessard, en soulignant que le sentier des vignes est accessible également aux personnes avec poussette ou en situation de handicap. «Selon moi, un sentier au bord du lac n'apporterait pas grand-chose. Ce serait surtout du désagrément pour les gens qui habitent là.» I



Entre Praz et Sugiez (photo), il n'y a toujours pas de sentier au bord du lac. ALAIN WICHT

Le tour du lac à vélo sur 23 kilomètres

Si le tour du lac de Morat le long des rives ne se fait pas à pied, il ne se fait pas entièrement à vélo non plus. «Selon moi, une route à vélo serait un atout énorme au niveau touristique, encore plus qu'un sentier pédestre», estime Elisabeth Rueggsegger, directrice de l'Association régionale du lac (ARL). «Les 23 kilomètres qui entourent le lac se font très bien à vélo. A pied, les gens font rarement tout le tour, il y a des possibilités de raccourcis en bateau ou en train.»

A partir de Morat, le cycliste peut aller vers Montilier sur la route, puis vers Sugiez à travers la forêt. Après avoir passé le pont, il ne peut pas continuer sur la route car celle-ci est trop étroite pour accueillir une voie pour les vélos. Il doit contourner le Mont-Vully, en passant par Cudrefin. «Nous avons déjà eu un projet pour créer une piste cyclable, mais les coûts étaient trop importants et à de nombreux endroits, il n'y a tout simplement pas de place», informe Elisabeth Rueggsegger.

Une autre solution serait de faire passer la piste cyclable dans les vignes, mais ce n'est pas possible



Pas moyen de faire le tour du lac à pieds secs. ALAIN WICHT

pour des questions de sécurité. «Il y a de nombreuses machines agricoles dans les vignes et les autorités communales craignent qu'il ait des accidents», continue la directrice de l'ARL. A Salavaux, les amateurs de

deux-roues peuvent à nouveau se rapprocher du lac jusqu'à Faoug. La route à vélo officielle ne suit alors plus le sentier au bord du lac mais continue vers Courgevaux pour revenir vers Morat. CR

LE SENTIER LONGE UNE PARTIE DU LAC

Même si le projet de sentier stagne de Môtier à Salavaux, une bonne partie des rives du lac de Morat est accessible aux promeneurs. Du côté du chef-lieu du district du Lac, un chemin aménagé parcourt le long du lac, même si parfois, le promeneur doit bifurquer sur la route, à Meyriez par exemple. Sur la rive nord-est du lac, entre Montilier et Sugiez, un sentier de trois kilomètres traverse la réserve naturelle du Chablais. Dix panneaux didactiques permettent de découvrir - en français et en allemand - les différents visages de la forêt.

A Sugiez, après avoir traversé le pont sur le canal de la Broye, il est possible de retourner au bord du lac sur un petit sentier pédestre. Ce dernier traverse les villages de Sugiez et de Praz, sur la commune du Bas-Vully. «Il y a eu une vraie volonté du Conseil communal dans les années 1980 de créer ce chemin tout le long de la rive», explique Elisabeth Rueggsegger, directrice de l'Association régionale du lac (ARL). «La commune a acheté certains terrains et le sentier a pu être réalisé.»

A partir de Môtier jusqu'à la commune vaudoise de Salavaux, la promenade doit se poursuivre à travers les vignes, par lesquelles passe un chemin bien aménagé. Le sentier riverain recommence dès Salavaux pour se rendre à Morat en passant par Faoug et Greng. CR